



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE,  
ASSISTANCE, HEBERGEMENT ET LOCATION  
DE LA SOLUTION ATELIER SALARIAL**

**DÉCISION N° AU-18-257  
EN DATE DU 21 AOUT 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance, l'assistance, l'hébergement et la location de la solution Atelier Salarial ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Adelyce de signer un contrat de maintenance, assistance, hébergement et location de la solution Atelier Salarial ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société ADELyce – 265 rue de la Découverte 31670 Labège représentée par son Président Monsieur DERRIEN Vincent, un contrat de maintenance, assistance, hébergement et location de la solution Atelier Salarial ;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 6480,00 euros HT (six mille quatre cent quatre vingt euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180821-lmc1H5582H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/08/2018 Date de Publication : 21/08/2018
---